Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 064-246400337-20250605-D2025_68-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2025-68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 5 juin 2025)

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Pouvoirs :
M CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : MAISON INTERCOMMUNALE DES SOLIDARITES : TARIFS DE LOCATION

RAPPORTEUR : Rémi PARIS, Vice-Président

Considérant les travaux d'aménagement de l'ancien cabinet médical « Aussau » à Arudy en centre médico-social destiné à accueillir les services du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et de l'antenne locale du Service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI).

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) est propriétaire de ce nouvel équipement dénommé Maison Intercommunale des Solidarités et en assurera la mise à disposition aux organismes sus nommés.

Considérant que chacune de ces structures occupera à titre privatif une partie des espaces de l'équipement (bureaux, espaces de stockage) et aura l'usage partagé de parties communes (sanitaires, salle de réunion, tisanerie, ...).

Il est proposé d'adopter le tarif de location mensuel suivant : 8,15 € HT/m² par mois toutes charges comprises.

Les surfaces prises en compte correspondant à celles des espaces privatifs.

Les charges, établies de manière forfaitaire, comprenant l'ensemble des fluides (eau, électricité, gaz, ...), le ménage et le raccordement à internet.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire**, à l'unanimité,**

ADOPTE le présent rapport ;

APPROUVE le tarif mensuel de location des bureaux de la Maison intercommunale des solidarités d'Arudy de 8,15 € HT/m² charges comprises ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 064-246400337-20250605-D2025_68-DE

AUTORISE le Président à signer toute convention de mise à disposition des locaux sur la base de ce tarif ;

AUTORISE le Président à réaliser toutes autres démarches administratives nécessaires en la circonstance.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON